



Pierre BOUKHALFA
2, avenue Pierre Mendès France
74960 CRAN GEVRIER
☎ 04.50.46.84.34
E-mail : pierre.boukhalfa@worldonline.fr



Annecy, le 31 janvier 2003.

Monsieur le Maire d' Annecy

Objet: atteinte à vie privée et aux libertés individuelles.

Monsieur le Maire,

La Chaîne Humaine contre les haines, ex-Chaîne Humaine contre le F-haine, dont je suis tête de réseau, défend la liberté des citoyens contre les politiques sécuritaires et a lutté contre ses discours, notamment lors des dernières campagnes électorales. En effet, depuis les municipales de 2001, droites et gauche plurielle, appuyés ou entraînés par les mass-média de la pensée unique facholibérale en ont fait leur thème de prédilection, avec le résultat que l'on sait le 21 avril 2002.

C'est donc avec déception mais hélas sans surprise que j'ai appris que votre conseil municipal a voté à l'unanimité sauf le P.C.F. pour l'installation de caméras de vidéo-surveillance, puis que vous aviez décidé de passer à l'acte.

J'ai été en revanche très désagréablement surpris d'apprendre la semaine passée l'installation d'une caméra de surveillance à l'angle de la rue de la République et du quai bordant le canal du Thiou, pour espionner le quai des Clarisses où siègent de nombreuses associations reconnues ainsi que l'entrée de la Bourse du Travail, lieu de passage obligé de tous les militants syndicaux de l'agglomération.

Je fréquente cette zone depuis près de douze ans dans le cadre de mes activités syndicales et associatives, parfaitement légales, légitimes et humainement utiles. Je n'ai jamais vu une quelconque situation problématique susceptible de justifier une démarche sécuritaire. Le seul forfait dont j'ai entendu parler jeudi passé fut un adjoint de la municipalité précédente qui y circulait en voiture !.

Cette installation à ce lieu n'ayant manifestement pas pour objet de réprimer ces rares incivilités, chacun a compris que l'objectif était d'observer ces lieux associatifs et organisationnels afin d'en fichier les fréquentations. Vous vous doutez bien que les personnes qui font appel aux syndicats et aux associations dont la Ligue des Droits de l'Homme viennent y chercher un soutien et ne doivent pas être traquées comme des criminels. Par ailleurs, si vous avez des doutes quant à la répression des syndicalistes dans votre ville, je pourrai vous entretenir de l'acharnement anti-syndical que j'ai personnellement subi, et qui m'a coûté mon poste et mon logement à Annecy.

Je n'ignore pas que le gouvernement actuel méprise souverainement les syndicalistes et les « droitdelhommistes », j'avoue que j'avais de vous une image plus humaniste et n'avais pas jugé urgent de réagir, espérant une solution amiable lors du conseil municipal de lundi passé. Hélas, le compte-rendu que j'en ai fait état de votre obstination à ce sujet.

Pour toutes ces raisons et en fonction de la loi « *Informatique et Libertés* » ainsi que des dispositions prises par la C.N.I.L., j'ai l'honneur de vous demander:

- . de mettre à ma disposition les bandes enregistrées afin que je puisse en exiger l'effacement chaque fois que j'y apparaîtrai ;
- . de me préciser en quel lieu seront stockées ces bandes et pour quelle durée ;
- . de m'informer sur la situation des personnels qui observent en continu et en temps réel ces enregistrements, en particulier leur statut juridique et administratif (assermentation, appartenance à la fonction publique ...).

Je vous informe enfin que la Chaîne Humaine contre les haines prend ce jour l'initiative d'une pétition.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mon attachement indéfectible aux droits de l'Homme et aux valeurs républicaines.